



DECLARATION DU SE-UNSA au GROUPE D'EXPERTS DU 11 MARS 2011

Être en souffrance au travail peut avoir plusieurs causes. Le stress causé par de mauvaises relations avec la hiérarchie, entre collègues eux mêmes... Ce sont malheureusement des cas de plus en plus fréquents.

L'organisation du travail, l'isolement de l'enseignant face aux problèmes qu'il rencontre dans l'exercice de son métier, la surdit  des diff rentes strates hi rarchiques sont aussi des facteurs d clencheurs de mal  tre et,   terme, d'une souffrance qui peut avoir des cons quences multiples tant sur la sant  que sur l'exercice professionnel.

C'est ce que rencontrent beaucoup d'enseignants aujourd'hui, parce que  tre enseignant, c'est  tre au c ur de pressions multiples.

L'avalanche de r formes  ducatives, les transformations soci tales et culturelles...entra nent des pressions fortes et g n ratrices de stress.

Le SE-UNSA d ploire :

- L'absence d'une v ritable gestion de ressources humaines pour accompagner ces  volutions, laissant place   une simple gestion budg taire.
- Le manque d'une r elle possibilit  de passerelle de reconversion professionnelle.
- L'existence d'une s gr gation par l' ge. En effet l' ge devient un facteur bloquant et la seule solution demeure le d part   la retraite, ce qui est paradoxal au moment o  le gouvernement se glose de vouloir d velopper l'emploi des seniors !

Quelle politique de ressources humaines s'ouvre   ces coll gues en fin de carri re et en difficult  de sant  ?

Quelle politique de reclassement ?

N'est-il pas  crit dans les textes et circulaires qui r gissent les fonctionnaires que toute personne a le droit de continuer   travailler et que tous les moyens seront mis en  uvre pour l'aider   adapter son poste de travail   son  tat de sant  ?

Le SE-UNSA revendique :

- l'instauration d'une véritable médecine du travail pour assurer un accompagnement et un suivi régulier des personnels tout au long de leur carrière, et une surveillance des lieux d'exercice.
- le développement d'une médecine de prévention notamment pour la protection des personnels contre les risques professionnels sur les lieux de travail, les maladies professionnelles, les accidents de travail.

Le SE-UNSA demande également qu'un point de situation soit fait concernant le FIPH FP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Le nombre de dossiers, les moyens mis en œuvre pour la gestion de ceux-ci et quelle information a été faite auprès des personnels de l'Education Nationale ?

Les élus du personnel du SE-UNSA sont désireux d'un bilan.